



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soldes

Question écrite n° 100587

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les dates des périodes de soldes. Si l'ensemble des commerçants s'accorde sur le fait qu'il y a plus d'homogénéité dans les dates et moins de variantes en fonction des départements d'une même région, l'absence de dates nationales reste pour eux problématique. En effet, aujourd'hui Paris et la région parisienne sont en avance de quelques jours sur la région Languedoc-Roussillon. Or, pour 50 euros, il est possible de faire un aller-retour dans la journée en train afin de profiter des soldes en avance. Une date nationale unique permettrait à toutes les régions d'être sur un pied d'égalité et aux commerçants de conserver leur clientèle « naturelle ». Il lui demande en conséquence si une telle mesure, simple, est envisagée pour les prochaines soldes d'hiver.

Données clés

Auteur : [M. Max Roustan](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100587

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7733